

Compte rendu du Conseil Municipal de St FRÉZAL DE VENTALON 19 octobre 2015 – 17 h 30

Présents :

MM. Alain VENTURA, maire ; Mmes Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, 2^e adjointe ; Marie-Christine LIEBER, 3^{ème} adjointe
Mmes Anne-Marie DIDIER, Céline MATHIEU, Solène RENARD, Fabienne SALMERON
MM. Marc GOURDON, Frédéric MOUREAU

Absents: Jacques HUGON, Isabelle DUQUENNE

Procuration : Jacques HUGON à Alain VENTURA

Secrétaire de séance : Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS

Lecture est faite de l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du 27 juillet 2015.

➤ **Commune nouvelle Saint Frézal de Ventalon – Saint Andéol de Clerguemort :**

Le maire rappelle les étapes du projet de regroupement de communes :

- **Conseil municipal du 27 juillet dernier** : en présence de M. Camille LECAT, maire de Saint Andéol de Clerguemort, le conseil échange sur l'idée d'un regroupement des communes de Saint Frézal, Saint Andéol et Vialas en une commune nouvelle.

Nombreuses questions et interrogations sont soulevées (gestion du personnel, fonctionnement du conseil municipal, aspects financier et fiscaux, choix des communes avec qui se regrouper).

Le conseil accepte de participer à une 1^{ère} rencontre entre élus de St Andéol et de Vialas.

- Cette rencontre est organisée **le 10 août 2015** en présence de Mme Pintard, secrétaire générale de la Sous-Préfecture de Florac.

A l'issue de cette rencontre, le scénario de regroupement des 3 communes semble prématuré eu égard notamment au calendrier serré (fusion au 1^{er} janvier 2016).

Cependant, élus de St Frézal et de St Andéol souhaitent continuer à travailler sur le projet de regroupement des deux communes et d'échanger avec les habitants.

- **19 septembre 2015 :**

- réunion des élus de St Frézal et de St Andéol où sont présentées et comparées les situations fiscales, démographiques, budgétaires des deux communes ;
- municipalités de St Frézal et St Andéol en partenariat avec le foyer rural REGAIN convient habitants des deux communes à un apéritif à la salle communale du Temple de St Frézal. A cette occasion, les élus présentent le projet de regroupement des deux communes. Le projet rencontre un 1^{er} écho favorable auprès des habitants.

- Une rencontre est également organisée en mairie de Saint Andéol de Clerguemort le **30 septembre 2015**.

- Les élus travaillent sur le projet de charte de commune nouvelle ; ils définissent les règles de fonctionnement de la future collectivité ; à cela, il est nécessaire également de travailler sur le choix du nom de la commune nouvelle. Les élus souhaitent associer l'ensemble des habitants.

Un courrier leur sera prochainement adressé avec des propositions de noms - Frézal et Andéol – Saints Frézal et Andéol – Andéol de Ventalon – Frézal de Clerguemort – Ventalon ou autre choix.

Les élus procéderont au dépouillement et au choix du nom.

- La prochaine étape consiste, par délibération conjointe des deux conseils, à l'approbation du regroupement au 1^{er} janvier 2016.

➤ Modification des statuts de la C.C.C.M.L. suite à l'extension du périmètre communautaire par l'adhésion de VIALAS au 1^{er} janvier 2016 : adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Information sur les projets de la communauté de communes et échanges sur les nouveaux périmètres de la future communauté de communes :

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) de la Lozère, présenté par le Préfet le 09 octobre dernier, prévoit la création de deux E.P.C.I. pour le Sud Lozère :

- Un E.P.C.I. comprenant les C.C. Cévennes Mont Lozère, Vallée Longue Calbertois en Cévennes, Cévennes des Hauts Gardons
- Un E.P.C.I. comprenant les C.C. Vallée de la Jonte, Gorges du Tarn et Grands Causses et Florac-Sud Lozère.

Le maire rappelle au conseil que la C.C.C.M.L travaille déjà avec le C.C. Florac-Sud Lozère et que le souhait des C.C est de continuer à travailler ensemble, volonté qui a d'ailleurs été présentée par le Président et Vice-Président de la C.C.C.M.L. auprès du Préfet de Lozère lors d'une récente réunion.

Les communes, E.P.C.I. et syndicats ont jusqu'au 12 décembre pour présenter leur avis au Préfet.

Projet de la C.C.C.M.L. en cours sur St Frézal : création d'un local à vocation économique au hameau de l'Ayrolle ; début des travaux prévu en 2017.

➤ Fonds de concours de l'Etat suite à l'épisode cévenol des 12 et 13 septembre derniers :

Le maire présente au Conseil l'estimation du coût des travaux de réparation à mettre en œuvre sur les ouvrages et la voirie communale suite aux intempéries des 12 et 13 septembre derniers.

Le montant total des travaux de réparation s'élève à 28 099.00 € HT (travaux de voirie chemin de Bonijol au Castanet, route du Viala, chemin entre le Viala et Pénens).

Le maire informe qu'une aide financière peut être attribuée par l'Etat à la commune au titre du « Fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales touchées par des catastrophes naturelles » (articles L.1613-6 et R.1613-3 et suivants du code général des collectivités territoriales).

Le plan de financement de l'opération de réparation des dégâts est le suivant :

	taux	Coût € HT
ETAT – Fonds de solidarité	80 %	22 479.20 €
COMMUNE- autofinancement	20 %	5 619.80 €
TOTAL	100 %	28 099.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- Approuve l'opération présentée par le maire ;
- Approuve le plan de financement susmentionné ;
- Autorise le maire à déposer un dossier de demande de financement auprès de l'Etat.

➤ Tarifs 2016

○ Eau : le conseil après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'augmenter les charges fixes (abonnement annuel) de 2 € HT soit un passage de 87 € HT à 89 € HT soit + 2.29 %.
- De fixer la consommation au m³ consommé à :
 - De 1 à 5 m³ : 17 € HT le m³ (au lieu de 16,50 € en 2015)
 - Au-dessus de 5 m³ : 0.44 € HT le m³ (au lieu de 0.43 € en 2015)

○ Assainissement : le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de fixer le tarif de l'assainissement à 0.94 € HT le m³ (au lieu de 0.92 € HT en 2015) soit + 2.17 %.

○ Cantine : le conseil décide d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2015, les tarifs suivants :

- Prix du repas pour un enfant : 3.72 € (au lieu de 3.65 € en 2015 soit + 1.91 %).
- Prix du repas pour un adulte (enseignants, intervenants, visiteurs...) : 5.50 € (au lieu de 5.40 € en 2015 soit + 1.85 %)

➤ Modalités d'application de la réglementation au cœur du P.N.C. : avis de la commune sur les modifications apportées par le P.N.C. : lecture est faite desdites modifications ; adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Redevances d'occupation du domaine public par E.R.D.F. et ORANGE

Redevance ERDF : Le conseil adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité fixée à 197 € pour l'année 2015 et autorise le maire à procéder à l'établissement d'un titre exécutoire.

Redevance ORANGE : Le conseil adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de l'opérateur de télécommunication pour un montant total de 667.36 € et autorise le maire à procéder à l'établissement d'un titre exécutoire.

➤ Contrat territorial : le maire informe de la réunion de négociation des contrats territoriaux qui aura lieu le 30 octobre prochain, en mairie du Pont de Montvert.

➤ Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) : le maire rappelle la délibération DE_2015_033 du 27 juillet dernier relative à la constitution d'un groupement de commandes avec la commune de VIALAS pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Le Dossier de Consultation aux Entreprises est en cours d'élaboration.

➤ S.I.R.T.V. : la vente de la parcelle à T.D.F. n'a toujours pas été réalisée, ce qui compromet la dissolution du Syndicat au 31/12/2015.

➤ Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité, les deux modifications budgétaires suivantes :

Budget CAISSE DES ECOLES :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 1324 : Communes		632.91 €
R 204 : Subv.équip versée	632.91 €	

Budget GENERAL COMMUNE

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21511	24 329.00 €	
D 2381 : SDEE voirie	6 284.61 €	
R 1323 : Département SDEEE	10 256.00 €	
R 2381 : SDEE voirie	14 073.00 €	
R 16411 : Emprunt	6 284.61 €	

➤ Demande d'autorisation de M. Mme MARTIN, propriétaires au hameau de Cessenades.: Le Conseil autorise M. et Mme MARTIN à élargir le chemin communal allant de Cessenades à la voie

communale du Chambonnet pour permettre à un véhicule d'y circuler. Ces travaux seront réalisés aux frais des demandeurs en respectant les règles en vigueur, avec obligation de laisser libre circulation sur l'emprise actuelle du chemin.

➤ Travaux en cours

- Source de Peyre Brune :
 - Lors de sa dernière assemblée générale annuelle, le Groupement Forestier de Saint Frézal a donné un accord de principe quant à la vente à la commune de la parcelle A 950 dans laquelle la source se situe.
 - Suite aux recommandations de M. LAUGIER, hydrogéologue, des travaux vont être réalisés par les employés communaux le 20 octobre prochain pour suivre le cheminement de l'eau à Peyrebrune
- Moulin du Salson : la S.A.F.E.R. a estimé le bien à 8 000.00 € ; lors de sa dernière assemblée générale annuelle, le Groupement Forestier de Saint Frézal a délibéré en faveur de la vente dudit moulin sur la base de l'estimation de la S.A.F.E.R.
- Travaux au hameau du Salson : réparation du mur de soutènement de la V.C. en amont du hameau en cours ainsi que le revêtement de la calade.
- Acquisition terrain Rouverand : un géomètre a procédé à des relevés pour établir un document d'arpentage.
- Réhabilitation locaux mairie : la demande de Permis de Construire a été déposée auprès de la D.D.T. pôle Sud de Florac pour instruction.
- Litige avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : saisine par la commune du Médiateur de l'Eau afin que celui-ci se prononce sur ce litige.

La séance est levée à 20 h 45.